



# Règlement des 22<sup>ème</sup> Boucles Laurentines

Le Stade Laurentin Athlétisme, sous l'autorité de la FFA, organise, avec le concours de la ville de Saint-Laurent-du-Var, le dimanche 2 octobre 2022 une course sur route de 10 km, une course sur route de 5 km et 4 courses enfants.

## **Article 1 : ORGANISATION GENERALE**

Le départ unique du 10 km et du 5 km, en empruntant les voies fermées à la circulation, sera donné à 10h face au parvis de CAP 3000, porte de Cannes, avenue Eugène Donadeï, Saint-Laurent-du-Var, emplacement du village des 22<sup>ème</sup> Boucles Laurentines.

Le parcours du 5 km comprend une boucle, celui du 10 km comprend 2 boucles de 5 km.

Le plan des parcours se trouvent sur le site sportips.fr.

Un ravitaillement liquide pour le 10 km, est situé au km5, et est strictement réservé aux concurrents.

Un ravitaillement liquide et solide est à la disposition des concurrents à la fin des courses au village de la course.

Le temps maximum alloué pour la course du 10 km est de 1h40 ; le temps de passage maximum au km 5 est de 50 min. Passé ce délai, le dossard sera retiré par un membre de l'organisation. Le concurrent considéré comme hors course, pourra continuer sous sa propre responsabilité et devra alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

<b>PROGRAMME DES COURSES</b>			
<b>10 km / 5 km</b>			

DÉPART	LIEUX	COURSE	COURSE
10h	Parvis CAP 3000, Porte de Cannes, Avenue Eugène Donadeï	10 km	5 km
11h30	Remise des récompenses au village de la course	10 km	5 km

PROGRAMME DES COURSES ENFANTS	CATEGORIES		DISTANCES
8h30	EVEIL ATHLETIQUE	2014-2015-2016	700 m
8h50	POUSSIN	2012-2013	1 km
9h05	BENJAMIN	2010-2011	2 km
9h05	MINIME	2008-2009	3 km
A partir de 8h50	Remise des récompenses au village de la course		
DÉPART /ARRIVÉE	Parvis CAP 3000 Porte de Cannes Avenue de Verdun		

Un parking (celui de Cap 3000 - 3h gratuites) et WC sont situés à proximité du village de la course.

Seuls les véhicules de l'organisation, ainsi que les véhicules de police, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours. Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur le parcours.

Des commissaires de course seront placés sur le parcours ainsi que deux tapis de chronométrage intermédiaires, afin de s'assurer de la régularité de la course.

Clôture de la course à 12H30, la sécurité ne pouvant être assurée après ce délai.

## **Article 2 : INSCRIPTIONS**

Le 5 km est ouvert à tous, licencié(e)s ou non, des catégories MINIME à MASTER.

Le 10 km est ouvert à tous, licencié(e)s ou non, des catégories CADET à MASTER.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale est exigée.

Les engagements se font :

- soit en ligne via la plateforme d'inscription sportips.fr jusqu'au vendredi 30 septembre à minuit;

- soit, à l'aide de la fiche d'inscription, accompagnée du règlement par chèque libellé au nom du Stade Laurentin Athlétisme, avant le 24 septembre 2022;

- soit sur place jusqu'au 9h30 le dimanche 2 octobre, si des dossards sont encore disponibles.

Cependant, l'organisation se réserve la possibilité de clôturer les inscriptions à tout moment.

Les inscriptions sont limitées à **750** inscrits sur le 10 km et **250** inscrits sur le 5 km.

<b>TARIFS</b>	<b>10 km</b>	<b>5 km</b>	<b>Enfants</b>
<b>De l'ouverture jusqu'au 31 août 2022</b>	<b>13 €</b>	<b>10 €</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Du 1 septembre au 25 septembre 2022</b>	<b>15 €</b>	<b>12 €</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Du 26 septembre 2022 à la clôture</b>	<b>20 €</b>	<b>15 €</b>	<b>GRATUIT</b>

Liste des inscrits, actualisée automatiquement en temps réel, sur sportips.fr / inscrits.

**1 € par dossard sera reversé au TELETHON.**

### GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION D'INSCRIPTION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (Remboursement, report...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

Les dossards sont à retirer au village de la course, Parvis Cap 3000, Porte de Cannes, de 10h à 18h le samedi 1 octobre et à partir de 8h le dimanche 2 octobre.

Les licenciés FFA doivent présenter leur licence à jour de la saison 22-23 et une carte d'identité valide.

Les non-licenciés et les licenciés, appartenant à une autre fédération que la FFA, doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d'un an et une carte d'identité valide.

Les épingles ne sont pas fournies.

### **DOSSARD PREFERENTIEL :**

Pour obtenir un dossard préférentiel, il faut :

- 1: Avoir réussi la performance demandée en 2021 ou 2022).
- 2: Préciser le nom de la course au cours de laquelle cette performance a été réalisée.

#### TEMPS DEMANDES TOUTES CATEGORIES CONFONDUES

TEMPS	HOMME	FEMME
5 km	< à 18 '	< à 20 '
10 km	< à 36 '	< à 42 '

L'organisateur se réserve le droit d'accorder ou non le dossard après étude de la demande.

### **Article 3 : CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage est assuré par la société SPORTIPS via une puce électronique intégrée au dossard.

Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du coureur inscrit entraînera la disqualification du concurrent.

### **Article 4 : CONSIGNE (en fonction des règles sanitaires en cours le jour de la manifestation)**

Une consigne pour déposer des affaires avant les épreuves, sera disponible dans le village le dimanche 2 octobre de 9h00 à 12h00. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols des objets laissés à la consigne.

### **Article 5 : JURY**

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA.

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

Seule l'organisation est habilitée à régler les litiges. Ses décisions sont sans appel.

### **Articles 6 : RESPONSABILITE CIVILE**

La responsabilité civile des organisateurs est couverte par une police souscrite auprès de l'AIAC/GENERALI FRANCE.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance individuelle accident liée à leur licence (sauf s'ils sont déjà couverts par une autre assurance et s'ils n'ont pas souscrit à l'individuelle accident des assurances AIAC /GENERALI FRANCE). Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficiences consécutives à un mauvais état de santé.

Les organisateurs pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

#### **Articles 7 : SECURITE**

Un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) est mis en place par l'organisation avec l'aide de la mairie de Saint-Laurent-du-Var. La sécurité sera assurée par des signaleurs et des policiers municipaux sur les voies routières et une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires.

#### **Article 8 : CLASSEMENT**

Il sera établi à la fin de l'épreuve un classement général toutes catégories par course, ainsi que pour les challenges.

Ces classements seront affichés sur place et sur le site sportips.fr .

#### **Article 9 : RECOMPENSES ET PRIMES**

Récompenses sous forme de prime aux 8 premiers du classement sur le 10 km et 5 premiers sur le 5km sans cumul.

<b>PRIMES</b>	<b>10 km HOMME</b>	<b>10 km FEMME</b>	<b>5 km HOMME</b>	<b>5 km FEMME</b>
<b>1°</b>	<b>200 €</b>	<b>200 €</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>
<b>2°</b>	<b>150 €</b>	<b>150 €</b>	<b>80 €</b>	<b>80 €</b>
<b>3°</b>	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>
<b>4°</b>	<b>80 €</b>	<b>80 €</b>	<b>40 €</b>	<b>40 €</b>
<b>5°</b>	<b>60 €</b>	<b>60 €</b>	<b>30 €</b>	<b>30 €</b>

Une coupe sera offerte au premier de chaque catégorie (10 km et 5 km, F et H).

Récompenses pour les challenges (voir règlement dotation challenge).

**Les coupes, primes et lots ne seront distribués qu'aux concurrents présents à la remise des récompenses.**

#### **Article 10 : CHARTRE DU COUREUR**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course immédiate du concurrent fautif.

### **Article 11 : DROIT A L'IMAGE**

Chaque coureur autorise l'organisation des 22<sup>ème</sup> Boucles Laurentines à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors de la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

### **Article 12 : ANNULATION ADMINISTRATIVE / INTEMPERIE**

L'organisation se réserve la faculté d'annuler la manifestation sur requête de l'autorité administrative. Les participants ne seront pas remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. Dans ce cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

**Article 13** : Chaque coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter tous les articles.



# **Règlement du challenge PERFORMANCE des 22<sup>ème</sup> Boucles Laurentines**

Ce challenge s'adresse aux clubs, associations, entreprises, groupement d'entreprises ou collectivités. Le but du challenge **PERFORMANCE** est de donner l'opportunité de mobiliser les licenciés ou salariés et leurs familles en les fédérant dans le cadre d'une incitation à la pratique de la course à pied.

### **Article 1 : INSCRIPTION**

<b>TARIFS</b>	<b>10 km</b>	<b>5 km</b>	<b>Enfants</b>
<b>De l'ouverture jusqu'au 31 août 2022</b>	<b>13 €</b>	<b>10 €</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Du 1 septembre au 25 septembre 2022</b>	<b>15 €</b>	<b>12 €</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Du 26 septembre 2022 à la clôture</b>	<b>20 €</b>	<b>15 €</b>	<b>GRATUIT</b>

Liste des inscrits, actualisée automatiquement en temps réel, sur [sportifs.fr](http://sportifs.fr) / inscrits.

Un dossard d'inscription offert pour chaque équipe de **6** participants minimum.

Les dossards des équipes sont à retirer par le responsable de l'équipe au village de la course, parvis Cap 3000, porte de Cannes, de 10h à 19h00 le samedi 1 octobre et à partir de 8h le dimanche 2 octobre, muni des certificats de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins d'un an des participants et des cartes d'identité valides.

Un minimum de **5** inscrits est demandé pour participer au challenge PERFORMANCE.

Un minimum de **3** entreprises et clubs devront être inscrits pour valider le challenge.

Pour les clubs, le numéro de licence est exigé.

Les engagements se font :

- soit en ligne via la plateforme d'inscription sur [sportips.fr](http://sportips.fr) ;

- soit, à l'aide de la fiche d'inscription accompagnée du règlement par chèque libellé au nom du Stade Laurentin Athlétisme, avant le 24 septembre 2022 ;

- soit sur place, le dimanche 2 octobre, jusqu'au 9h30, si des dossards sont encore disponibles.

Renseignements possibles par mail en écrivant à : [sl-athle@club-internet.fr](mailto:sl-athle@club-internet.fr)

Tout coureur ne peut être inscrit qu'à un seul titre, en conséquence, un coureur licencié inscrit par son entreprise ne pourra prétendre concourir pour son club.

## **Article 2 : CHALLENGE PERFORMANCE**

Pour être classé au challenge **PERFORMANCE**, l'entreprise ou le club doit rassembler au moins **5** arrivants à l'issue de la course du 10 km.

Le classement est établi par cumul des temps réels de course des **5** meilleurs membres de l'entreprise ou du club. L'équipe ayant le plus faible total remporte le challenge.

Récompenses coupe aux **3** premières équipes du 10 km.